



## **Compte rendu de la séance du jeudi 25 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 16 novembre 2021, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

**Etaient présents :** Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

**Représenté(s) :** Madame Edith GAUBERT

**Excusé(s) :**

**Secrétaire :** Monsieur COUDERC Pierre

- \* Approbation du conseil municipal du 19 octobre 2021
- \* Adoption du RPQS Assainissement collectif 2020
- \* Délibération marché public Coeur de Village
- \* Validation du rapport d'activité du PETR
- \* Participation financière Ecole de Cassagnes (cantine et périscolaire)
- \* Convention avec la DGFIP pour le paiement en ligne
- \* Modification des statuts de la Communauté Pays Ségali
- \* Adhésion au service médecine du CDG
- \* Paiement Heures supplémentaires et complémentaires
- \* Devis City Park, plan de financement
- \* Prise de photos individuelles pour le trombinoscope du site de la mairie
- \* Devis de la démolition de la maison Taurines/Savy
- \* Aménagement des vestiaires du terrain de football
- \* Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre est approuvé à l'unanimité.

### **Assainissement non collectif : Adoption du RPQS 2020 : ( DE\_2021\_048)**

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le RPQS

### **Attribution marché public "Coeur de village" : ( DE\_2021\_049)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement de la RD617 et l'aménagement des coeurs de village de Taurines et Tayac.

Une mise en concurrence pour la Maitrise d'Oeuvre a été lancée le 1er octobre 2021 avec une remise des offres au 29 octobre 2021.

Six prestataires ont remis une offre :

- \* Atelier Calcite
- \* 11 Bis Studio Architecte & Paysage
- \* Atelier Triade
- \* Un pour cent Paysages
- \* Hélène Forêt
- \* François Poux

Vu le procès verbal de la commission d'ouverture des plis du 4 novembre 2021,  
Vu le rapport d'analyses des offres effectué par Sébastien Durand d'Aveyron Ingénierie,

Le cabinet Triade obtient la meilleure note.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité :

- D'accepter le recrutement du Cabinet Triade pour la maîtrise d'oeuvre de ce marché public
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché public
- De confier à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **Validation du rapport d'activité du PETR**

Madame le maire présente au conseil le rapport d'activité du PETR 2020

Le rapport est validé par l'ensemble du conseil.

### **Participation financière Ecole de Cassagnes (cantine et périscolaire)**

Madame le Maire rappelle que pour l'école publique de Cassagnes Begonhès, la commune verse :

- 1047.77 € par élève l'école maternelle
- 397.57 € par élève de l'élémentaire.

La commune de Cassagnes nous a adressé une demande de participation financière pour les enfants scolarisés dans cet établissement concernant l'accueil périscolaire et la cantine. le reste à charge leur incombant a été évalué pour l'année 2020 à 457.25 €

5 élèves sont scolarisés en école maternelle et 7 élèves en école primaire.

Après discussion, le conseil serait d'accord de participer mais il faudrait savoir quelle est la part pour chaque poste et combien d'élèves utilisent ces services. Madame le Maire se charge de recueillir des renseignements plus précis sur le nombre d'élèves qui fréquentent l'accueil périscolaire et la cantine

### **Démolition maison Taurines/ Savy : ( DE\_2021\_050)**

Madame le Maire informe le conseil de la réception d'un certificat d'urbanisme et d'une déclaration d'intention d'aliéner de la part de Maître Cathala, à Naucelle, concernant la vente de la maison de la Famille Taurines à Centrés.

Cette maison, dont l'accès se fait directement sur la voie communale, présente un danger. Afin de sécuriser ce périmètre pour les véhicules et pour les piétons, Madame le Maire souhaiterait préempter et faire démolir ce bâtiment.

Dans ce sens, elle a fait appel aux services des domaines pour avoir leur avis et estimation. Ce service interviendra Mardi 7 décembre après-midi sur place.

D'autre part, un devis de démolition a été demandé à l'entreprise STPO. Il s'élève à 10830 € HT.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce projet.

### **Convention DGFIP paiement en ligne via Payfip : ( DE\_2021\_051)**

Madame le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Elle rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place l'offre de paiement et autorise Madame le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

### **Modification des statuts Communauté Pays Ségali : ( DE\_2021\_052)**

Madame le Maire expose au conseil que compte tenu du déménagement prochain du siège social de PSC, il convient d'effectuer une modification statutaire pour ce changement d'adresse.

D'où la modification de l'article 3 des statuts de PSC comme suit :

#### **ARTICLE 3 : SIEGE DE LA COMMUNAUTE**

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au : **100, place René Cassin, 12160 BARAQUEVILLE**

Madame le Maire expose que le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur l'adoption de cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la modification des statuts de la Communauté de communes Pays Ségali, tels que définis ci avant et annexés à la présente délibération,
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives se rapportant à cette opération et notamment d'informer Madame la Préfète et les services d'Etat de cette décision.

### **Adhésion au service médecine du CDG : ( DE\_2021\_053)**

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer sur le service médecine du CDG car la convention d'adhésion prend fin le le 31/12/2021

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

#### **DECIDE**

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du CDG de l'AVEYRON.
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du CDG de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

### **Paiement des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires : ( DE\_2021\_054)**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération permettant le paiement des heures supplémentaires ou complémentaires, afin d'être en conformité avec la Trésorerie lors du mandatement de la paye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>grade</b>	<b>Fonctions ou service (le cas échéant)</b>
<i>Administrative</i>	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 1ère classe, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Rédacteur	Service administratif
<i>Technique</i>	adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe	Service technique

Agent titulaire ou Agent non titulaire, contractuel

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est désormais possible.

### **Achat Souffleur Dorsal : ( DE\_2021\_055)**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'équiper les agents chargés de l'entretien de la voirie d'un souffleur dorsal.

Après étude des devis transmis par Agrimeca à Naucelle, Ségala Aliments à Baraqueville et Fournials à Albi, le choix se porte sur le souffleur dorsal Stihl BR800 en 80 cm<sup>3</sup> pour un montant de 576.75 € HT

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour cet achat auprès de la société Fournials à Albi

### **Achats Jeux Extérieurs Centrés et Taurines : ( DE\_2021\_056)**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'équiper la commune de jeux extérieurs pour les enfants. La plateforme de Taurines a été démontée car elle était hors d'usage et dangereuse.

Lors du Congrès des Maires à Paris, plusieurs devis ont attiré l'attention.

Le fournisseur Semio propose une plateforme "choupinette" en alu pour les enfants de 2 à 7 ans au prix de 3964 € TTC. Cet investissement pourra être payé sur le budget 2021. Ce jeu sera installé sur la place du Miramont au même endroit que l'ancien. Les points d'ancrage étant les mêmes, puisqu'il s'agit du même jeu mais en alu et non en bois, et le revêtement toujours en bon état, ne nécessiteront pas de travaux supplémentaires

Le fournisseur ALTRAD propose une sauterelle-tobogan au prix de 18500 € (prix foire) au lieu de 26950 € HT. Cet investissement pourra être payé sur le budget 2021. Ce jeu sera installé sur l'espace vert attenant à la salle des fêtes de Tayac. La confection de la plateforme sera assurée par les employés municipaux

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ces achats.

### **Devis City Park Plan de financement choix du prestataire : ( DE\_2021\_057)**

Madame le maire expose au conseil les différents devis des prestataires contactés dans le cadre de l'installation d'un City Park sur Taurines d'environ 10 x 20 ml :

\* La Société Agor'espace avec un devis à 43 209 € HT plus options possibles pour 4 584 € HT

\* La Société SPTM avec un devis à 47 991 € HT plus options possibles pour 7 280 € HT, terrassement compris

Un plan de financement a été établi. Cette installation est subventionnée à 80% avec l'aide de la Région, du Département, de la DETR, ainsi que l'Agence Nationale du Sport.

Le reste à charge pour la commune sera d'environ 16 600 €

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de cette installation et le dépôt des dossiers de demande de subventions.

### **Décision Modificative Abondement compte 706129 : ( DE\_2021\_058)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de régler la facture d'Adour Garonne pour la redevance de modernisation du réseau de collecte :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2713.00	
6378	Autres taxes et redevances	-2713.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces réajustements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Aménagement des vestiaires du terrain de football**

Lors du dernier conseil, les chasseurs de Taurines/Tayac ont demandé la possibilité d'aménager le vestiaire du terrain de foot de Taurines en salle de réunion.

Un groupe d'étude pour travailler sur ce projet d'aménagement se forme, composé de Pascal SERMET, André LAURAS et Pierre COUDERC

La séance est clôturée à 23h30